

Objet : Arrêté de police de la circulation – 20 Bel Orient -

Le Maire de la commune de Louvigné de Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 22 juillet 2024 de l'entreprise **SADER Réseaux 35** représenté par JAGGI Steven – ZA Piquet Sud-Est – 35 370 ETRELLES qui souhaite effectuer le terrassement pour branchement Enedis ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu 20 Bel Orient à partir du 26/08/2024 pour une durée de 10 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux portant sur le terrassement pour branchement Enedis, un empiètement sur chaussée sera effectué 20 Bel Orient à partir du 26 août 2024 jusqu'au 04 septembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Circulation alternée en mode manuel,
- Interdiction de dépasser à tous véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 23 juillet 2024,

Le Maire,
Thierry PIGEON

